

## FLASH INFO

# Recrudescence de tentatives de « fraude au dirigeant »

Plusieurs de nos clients nous ont alertés sur la multiplication de tentatives de fraude au dirigeant auprès de différents personnels de leurs entreprises. Ces fraudes ont pour but de faire pression sur des membres du département comptable ou financier afin de faire virer des fonds sur des comptes offshore.

Les fraudeurs peuvent usurper l'identité des dirigeants, mais également des conseils ou des commissaires aux comptes de la société.

Récemment, un interlocuteur s'est annoncé être un vérificateur de la DGFIP conduisant un contrôle sur pièces et a demandé à obtenir le fichier des écritures comptables de la société.

Ces demandes permettent notamment de collecter des informations sur la société ou les tiers avec lesquelles elle est en relation afin de rendre plus crédible une demande ultime de virement bancaire.

Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance au travers notamment de la mise en place et du strict respect de procédures de contrôle interne appropriées.

Louis Bravard  
Avocat Associé

Les articles contenus dans cette newsletter sont fournis à des fins d'information uniquement et ne peuvent en aucun cas constituer une consultation ou un avis juridique. De ce fait, la responsabilité de leurs auteurs ou du cabinet ADAMAS ne saurait en aucun cas être engagée au titre de l'utilisation faite par les lecteurs des informations contenues dans cette lettre. Toute personne qui souhaiterait utiliser les informations contenues dans la présente lettre à des fins autres que d'information personnelle devra au préalable avoir recours aux conseils d'un professionnel du droit dûment habilité à fournir des conseils juridiques. L'intégralité des contenus de cette lettre, ainsi que le logo et la marque ADAMAS sont protégés par des droits de propriété intellectuelle qui sont la propriété exclusive du cabinet ADAMAS ou des auteurs qui lui sont liés. Ces contenus, logo et marque ne peuvent être reproduits, même partiellement, sans leur autorisation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également du droit de vous désabonner de la liste de diffusion de cette lettre. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : [infocom@adamas-lawfirm.com](mailto:infocom@adamas-lawfirm.com)